



Angers, le 6 avril 2023

Budget participatif 2023-2024 :

vous avez jusqu'au 30 septembre pour déposer vos idées

La Ville d'Angers a lancé l'édition 2023-2024 du Budget participatif le 28 mars dernier. Une démarche qui vise à donner aux Angevins les moyens pour écrire ensemble la ville de demain. La 1^{ère} phase qui s'achève le 30 septembre 2023 permet aux Angevines et aux Angevins de déposer leurs propositions pour leur ville et/ou leur quartier.

Après le succès de l'édition 2022 qui a vu plus de 10 000 votants se déplacer aux urnes et voter pour leurs projets favoris, le Budget participatif se renouvelle en ajustant son calendrier à l'année scolaire ainsi qu'en renforçant la participation sur les quartiers tant dans le **dépôt d'idées** qu'à travers le **vote**.

Qu'est-ce que le Budget participatif ?

La Ville invite les habitants à proposer des projets d'investissement sélectionnés ensuite par eux-mêmes lors d'un vote. Les projets ainsi désignés lauréats sont validés par le Conseil Municipal et deviennent des projets de la Ville tout en associant les porteurs des projets à la réalisation. Celle-ci doit avoir lieu dans les deux ans qui suivent la phase de vote.

Cette démarche a une visée citoyenne explicite : donner aux habitants les moyens de prendre part à l'affectation des deniers publics. Elle doit également permettre de stimuler leur créativité et leur inventivité pour proposer des projets innovants et d'intérêt général.

Les projets doivent être réalisés sur le territoire de la ville d'Angers.

Les grands thèmes des projets du Budget participatif sont : l'environnement, l'éco-citoyenneté, l'éducation - le sport - les loisirs, la culture et le rayonnement de la ville, la nature en ville, la solidarité, le confort de la ville et les déplacements

Où déposer sa ou ses propositions ?

Les Angevines et Angevins à partir de 10 ans, de manière individuelle ou collective, déposent leurs propositions pour la ville et/ou leur quartier sur ecrivons.angers.fr ou dans les lieux dédiés via un formulaire papier, que ce soit les maisons de quartier, les relais-mairie ou d'autres lieux tels que le J Connecté Jeunesse, la cité des associations, l'Hôtel de Ville ou encore la bibliothèque Toussaint.

L'édition 2023-2024 du Budget participatif

Après cinq éditions du Budget participatif, une évaluation menée en 2022 a permis d'effectuer trois ajustements : le calendrier, la mise en place de la « fabrique à idées », un accompagnement au moment de la phase de dépôt d'idées et dans le vote qui favorisera des projets de proximité.

Le calendrier est ajusté pour permettre à tous les publics de participer plus facilement (étudiants, scolaires...) et procéder à l'analyse des propositions hors période estivale où un grand nombre de ressources est nécessaire.

La « Fabrique à idées » qui est proposée pendant la phase d'appel à idées comprend des ateliers collectifs pour accompagner celles et ceux qui le souhaitent à élaborer leurs propositions.

Ces ateliers se tiendront le

- Mercredi 19 avril, de 9 h à 11 h à la Maison de Quartier Marcelle Menet, Deux-croix Banchais
- Jeudi 25 mai, de 18 h 30 à 20 h, Salle des Jonchères 34-36 avenue Jean XXIII (la Roseraie)
- Samedi 1er Juillet, deux ateliers, de 11 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h, Héron Carré (Parc Balzac)

D'autres rendez-vous avec l'équipe de la mission participation Citoyenne sont à retrouver sur ecrivons.angers.fr.

Les phases de l'édition 2023-2024

Jusqu'au 30 septembre 2023 : Appel à idées

Les Angevines et Angevins à partir de 10 ans, de manière individuelle ou collective, déposent leurs propositions pour la ville et/ou leur quartier sur ecrivons.angers.fr ou dans les lieux dédiés via un formulaire papier.

D'octobre 2023 à mars 2024 : Étude des propositions

Les services municipaux analysent la faisabilité technique et règlementaire et estiment le coût de chaque projet.

Des temps forts qui réuniront élus, porteurs de proposition et agents de la Ville seront organisés afin d'échanger autour des propositions.

D'avril à mai 2024 : Vote des projets

Les Angevines et Angevins dès 10 ans sont invités à voter par voix numérique ou bulletin papier pour les 5 projets qu'ils veulent voir réalisés.

Les chiffres clés

Depuis la 1^{ère} édition en 2018, 1 161 idées ont été déposées, 221 projets ont été soumis au vote des Angevins pour au final 63 projets lauréats dont 31 sont aujourd'hui finalisés.

Plus d'infos :

- Participation-Citoyenne@ville.angers.fr
- 02 41 96 34 56
- <https://ecrivons.angers.fr>